



**DIRECTION de la COHESION ECONOMIQUE et SOCIALE**

Tél : 02 62 42 36 86

Le Port, 24 septembre 2025

*JMS*

**NOTE D'OPPORTUNITE  
A l'attention de M. le Maire**

*Vu 31/10/25*

M. Bernard PAYET - Directeur de Cabinet  
Mme Prisca AURE - Directrice Générale des Services *Vu PAle 30.09.25*  
Mme Aude QUID'BEUF - Directrice Générale Adjointe ADL  
M. Patrick NATIVEL - Directeur de la Cohésion Economique et Sociale  
M. Olivier SERVAN – Responsable du service SICE  
M. Jean-Marc SERAPHIN - Chargé de Mission Attractivité et Démarche RSE *Vu DDB 30/09*

**Réf :** 29/2025/PA/AQB/PN/OS/JMS/CN

**Objet :** Lancement d'AMI pour mise à disposition d'espaces publics à la Rivière des Galets centre à candidature spontanée.  
*Suite*

La Ville est régulièrement sollicitée par des porteurs de projets pour la mise à disposition de certains espaces pour l'implantation d'activités économiques relevant des secteurs de la restauration, la vente de fruits, légumes et fleurs ou de poulets grillés.

Afin de valoriser économiquement son territoire, la Ville peut mettre à disposition des emplacements sous forme d'AOT. Depuis l'ordonnance n° 2017562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques, l'utilisation ou l'occupation d'une dépendance du domaine public en vue d'une exploitation économique est soumise à une obligation de publicité et de sélection impartiale et transparente.

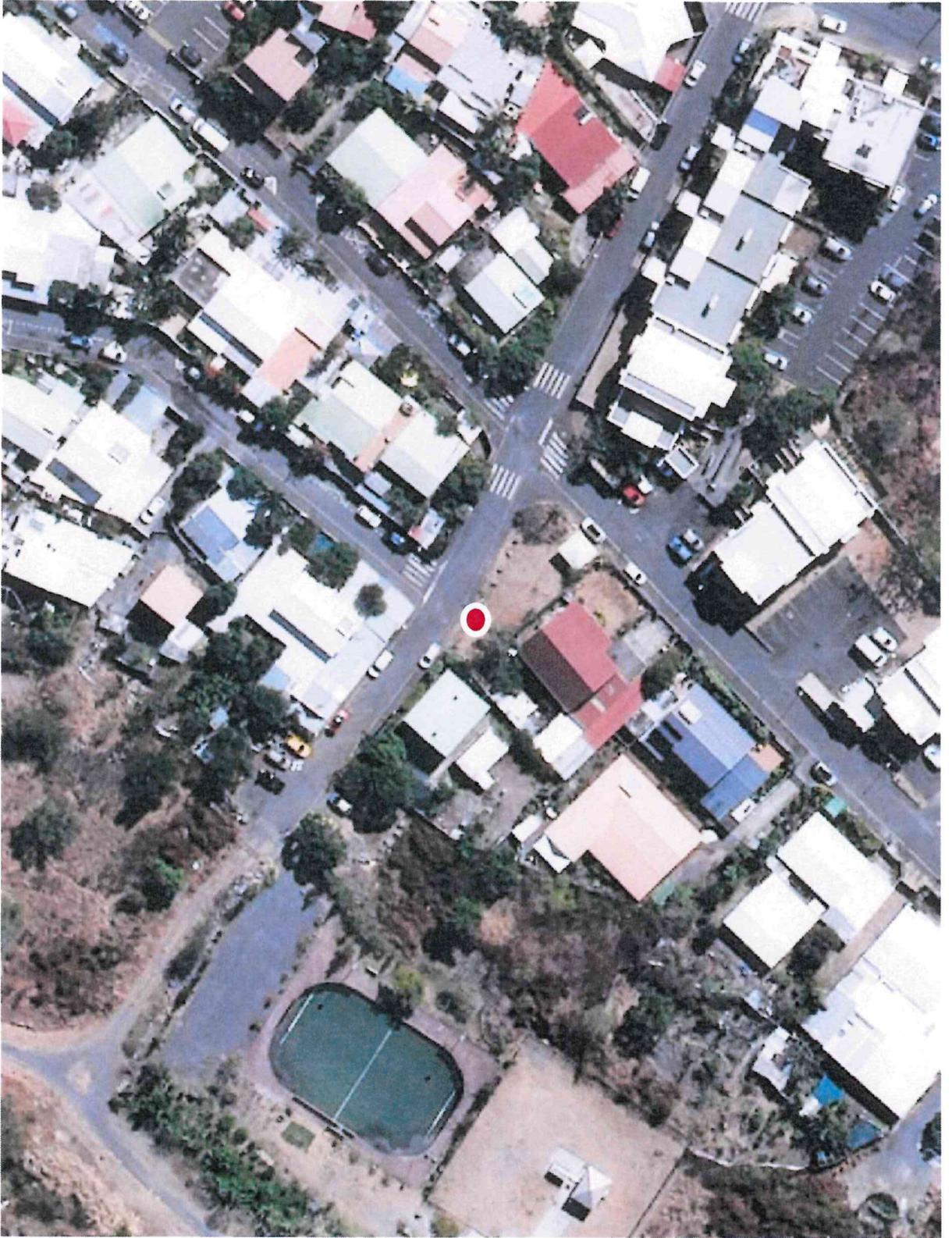
Suite à la candidature spontanée de Madame MARIE-ELISE Raïssa dans son courrier en date du 26/02/2025, il est proposé de lancer cette procédure pour l'emplacement identifié sur le quartier de la Rivière des Galets selon le calendrier ci-dessous :

Calendrier prévisionnel

- 15 Octobre – Lancement AMI
- Novembre – Rapport d'analyse des offres – Comité de sélection
- 15 Décembre – Attribution et signature des AOT

Il est envisagé de proposer cet emplacement pour une durée de deux ans renouvelable 1 fois afin d'éviter de devoir relancer les AMI chaque année pour un même site.

Face aux demandes de certains porteurs de projets d'implanter des containers aménagés, les services préconisent l'implantation de véhicule de type food-truck aménagés et autonomes et/ou d'équipements démontables du type chapiteaux ou tentes permettant de libérer l'espace public en dehors des horaires attribués.



## EMPLACEMENT IDENTIFIE

Emplacement	Référence Cadastrale	Commentaires	Type d'activité
1- Rivière des Galets : 1 emplacement identifié RN1	AO928	1 espace disponible	AMI Food truck / Commerces ambulants – Fruits légumes, fleurs

Il vous est proposé de valider l'implantation d'activités sur le site évoqué ci-dessus ainsi que le lancement de la procédure d'AMI.

Respectueusement

Marie Chantal NERINA – Assistante Administrative  
Service Insertion & Cohésion Economique

